

# Retraite facile

2022



Comment préserver votre capital santé ?

Bien chez vous, le plus longtemps possible





# Sommaire

- **RETRAITE**
  - Les infos utiles pour votre retraite ..... **3**
- **SANTÉ**
  - Mutuelle : des services qui facilitent votre santé ..... **4**
  - Mémoire et troubles cognitifs : comment préserver votre capital santé ? ..... **5**
- **À VOS CÔTÉS**
  - Des solutions pour soulager les proches aidants ..... **8**
- **SERVICES**
  - Bien chez vous, le plus longtemps possible ..... **10**

Ce magazine est édité par le groupe IRP AUTO 39, avenue d'Iéna - CS 21687 75202 Paris cedex 16

**Directeur de la publication :**

Jules SITBON

**Comité de rédaction :**

Agnès BAINGUI,  
Marie-Laure THOMAS,  
Frédérique HÉRAUD,  
Marcel BLAISE,  
Isabelle CARMAN,  
Lauriane FILLIARD,  
Étienne LOTTIN,  
Éléonore PORTE,  
Atika MEZERAÏ,  
Alix ROBINEAU

**Maquette :**

Richard PERROT,  
Arnaud SÉNÉE

**Impression :**

BLG Toul

**Crédits photos :**

AdobeStock,  
Benoît Gillardeau

**Dépôt légal :**

Février 2022.

ISSN : 2273-6794

## Découvrez les avantages de votre Compte personnel.

Confidentiel, sécurisé et 100 % gratuit<sup>1</sup>, il simplifie vos démarches au quotidien.



**Consultez** la date de paiement de votre retraite.

**Visualisez** votre information fiscale et le décompte de vos paiements<sup>2</sup>.



**Suivez** en temps réel vos remboursements santé<sup>3</sup>.

**Localisez** les professionnels à tarifs négociés, proches de chez vous.

**Réalisez** vos demandes de prise en charge hospitalière.



**Consultez** et réservez vos vacances à tarifs préférentiels.

**Faites** vos demandes d'aides financières et sociales.



**Actualisez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, courriel).

**Transmettez** vos justificatifs via votre messagerie sécurisée.

[www.irk-auto.com](http://www.irk-auto.com)

## Comment créer votre Compte personnel ? C'est simple et rapide :

- Rendez-vous sur le site Internet, [www.irk-auto.com](http://www.irk-auto.com).
- Cliquez sur « MON COMPTE », « Compte personnel », puis « J'active mon compte ».
- Renseignez vos informations, puis validez.
- Choisissez de recevoir votre mot de passe d'activation par courrier ou SMS.
- Lors de votre première connexion, munissez-vous de votre numéro d'adhérent<sup>4</sup> et de votre mot de passe provisoire.

### Pour vos demandes par courrier :

**Concernant l'action sociale, la mutuelle et les autres services IRP AUTO :**  
IRP AUTO

Précisez le service concerné (action sociale, santé, etc.)  
39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 Paris cedex 16

**Concernant votre retraite :**  
Alliance professionnelle  
Agirc-Arrco - TSA 86666  
92621 Gennevilliers cedex

<sup>1</sup> Hors frais de connexion à Internet.

<sup>2</sup> Retraites de base et complémentaires.

<sup>3</sup> Si vous avez souscrit un contrat mutuelle santé IRP AUTO.

<sup>4</sup> Mentionné sur votre notification de retraite.



# Les infos utiles pour votre retraite

**Païement de votre retraite complémentaire, information fiscale, changement de coordonnées bancaires... Retrouvez toutes les informations utiles pour gérer au mieux votre retraite.**

## Calendrier des paiements

Votre retraite complémentaire est versée en début de mois et toujours par avance. Retrouvez les dates des paiements pour l'année 2022 dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le délai de virement peut varier d'un établissement bancaire à un autre, mais il reste en général très court.

### Dates de paiement pour 2022

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| • Mardi 1 <sup>er</sup> mars       | • Lundi 1 <sup>er</sup> août      |
| • Vendredi 1 <sup>er</sup> avril   | • Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre |
| • Lundi 2 mai                      | • Lundi 3 octobre                 |
| • Mercredi 1 <sup>er</sup> juin    | • Mercredi 2 novembre             |
| • Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet | • Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre  |

## Information fiscale

Votre retraite est soumise à l'impôt sur le revenu. Si vous êtes imposable, le montant de l'impôt est directement prélevé de votre pension de retraite et reversé à l'administration fiscale par nos soins. Si vous n'êtes pas imposable, aucun prélèvement n'est effectué.

En cas de changement de taux d'imposition en cours d'année, vous n'avez rien à faire. IRP AUTO en est informé automatiquement par l'administration fiscale et ajuste le prélèvement en fonction<sup>5</sup>.

### BON À SAVOIR

**Pour consulter le montant déclaré par IRP AUTO à l'administration fiscale, connectez-vous à votre Compte personnel, sur [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com) rubrique *Mes infos* puis *Mes informations fiscales*.**

**Le décompte des paiements de toutes vos retraites est également accessible depuis votre Compte personnel. Il permet de justifier vos ressources ou de contrôler le montant déclaré aux impôts.**

**Pour toute question relative à votre taux d'imposition ou au prélèvement sur votre pension de retraite, consultez le site Internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou contactez l'administration fiscale au**

**0 809 401 401** Service gratuit + prix appel



## EN PRATIQUE

**Vos coordonnées bancaires ont changé ?** Transmettez au plus vite votre nouveau relevé d'identité bancaire :

- par voie postale à :  
Alliance professionnelle Agirc-Arrco  
TSA 86666  
92621 Gennevilliers cedex
- ou via la **messagerie sécurisée** de votre Compte personnel.

<sup>5</sup> Dans un délai de deux à trois mois.

# Mutuelle : des services qui facilitent votre santé

Depuis quelques années, les mutuelles diversifient leur offre et innovent pour proposer à leurs adhérents toujours plus de services. Parmi eux, quels sont aujourd'hui ceux que vous pouvez attendre de votre mutuelle pour bien gérer vos dépenses de santé ?



## L'analyse de devis

Avant d'engager des frais de santé importants (soins dentaires, prothèse auditive, intervention chirurgicale...), certaines mutuelles proposent d'analyser vos devis. Ce service vous permet de savoir exactement, et avant même d'engager des soins, quel sera le remboursement de votre mutuelle.



## La carte de tiers payant dématérialisée

En présentant votre carte de tiers payant papier aux professionnels de santé, vous êtes dispensé de l'avance de frais. De plus en plus, les mutuelles proposent aussi des versions en ligne qui sont très utiles s'il vous arrivait d'égarer ou de détruire par mégarde votre carte initiale. Disponible depuis un smartphone, cette version dématérialisée est désormais admise chez une majorité de professionnels de santé et est aussi régulièrement mise à jour.



## Le réseau de soins

Les mutuelles disposent souvent de réseaux de soins. Ils permettent aux assurés de bénéficier de tarifs négociés chez des professionnels (opticiens, dentistes, audioprothésistes, ostéopathes...). Ces derniers s'engagent à offrir le meilleur rapport qualité/prix sur des équipements et traitements adaptés aux besoins des assurés. **Autre avantage** : dans la plupart des cas, il n'y a pas d'avance de frais à engager.



## La téléconsultation médicale

Renouvellement d'ordonnance, interprétation de résultats, diagnostic... La consultation médicale à distance s'est considérablement développée depuis deux ans. Ce service permet de consulter de chez vous, 24 h/24 et 7 j/7, un médecin généraliste ou un spécialiste en toute confidentialité. Souvent intégralement pris en charge, la téléconsultation est proposée depuis le site Internet de votre mutuelle ou l'application mobile. Alors, pensez à vérifier si ce service est compris dans votre contrat !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous bénéficiez de la mutuelle IRP AUTO, retrouvez l'ensemble de nos services santé sur [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), rubrique *Retraités, Assurer ma santé* ou contactez l'un de nos conseillers au

**0 820 225 225** Service 0,09 € / min  
+ prix appel



**Le docteur Jean-Pierre AQUINO,** gériatre et médecin de santé publique, conseiller spécial de la Fondation Médéric Alzheimer, répond à nos questions.

## Comment définir la mémoire ?

*La mémoire c'est la possibilité de réunir des informations, de les conserver et de les restituer à la demande.*

*Elle comprend notre capacité à retenir des faits anciens comme récents et à répéter une information « utilitaire » (code de carte bancaire ou digicode pour entrer chez soi) ou une procédure (conduire, faire du vélo). C'est aussi ce qui nous permet de retenir le sens des mots et de dialoguer.*

## Comment peut-on agir pour préserver sa mémoire ?

*En intégrant certaines mesures, il est possible de prévenir et limiter les effets du vieillissement. Il faut tout faire pour arriver à l'âge de 70 ans avec des performances physiques et cognitives les plus élevées possibles. De cette manière, si un accident de santé survient ensuite, la personne pourra y faire face plus facilement et la diminution de ses fonctions sera moins marquée.*

# Mémoire et troubles cognitifs : comment préserver votre capital santé ?

**Avec l'avancée en âge, qui ne se plaint pas de sa mémoire ? Pour maintenir votre autonomie, découvrez comment optimiser votre capital mémoire.**

## Optimisez votre capital santé !

Les 4 points clés :

### • Équilibrez votre alimentation

Un régime équilibré et sans excès participe au maintien de votre mémoire en évitant la survenue de maladies comme le diabète, l'hypertension artérielle et l'obésité.

### • Pratiquez une activité physique régulière

Marche, natation, cyclisme, randonnée ou gymnastique douce. Avec une activité adaptée, vous maintenez vos capacités motrices et réduisez aussi votre stress ou anxiété.



### • Stimulez votre mémoire

Jouer, jardiner, cuisiner, bricoler, lire, voir un spectacle, regarder un film ou écouter de la musique : profitez de chaque occasion pour activer votre mémoire !

### • Maintenez des liens sociaux

Pour améliorer votre bien-être ainsi que votre moral, n'hésitez pas à sortir de chez vous et voir des amis, votre famille... Vous êtes éloignés ? Pensez aux appels en visioconférence avec vos proches.



## Qu'appelle-t-on les troubles cognitifs ?

*Les troubles cognitifs sont des altérations de la mémoire, du langage ou de la pensée abstraite (concepts).*

*Cela s'exprime aussi par une difficulté à émettre un jugement, une incapacité à réaliser une activité motrice malgré l'absence de pathologie physique, ou encore l'incapacité à reconnaître des objets.*

*Ces altérations sont dues à une pathologie neurodégénérative, par exemple à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée.*

## Alzheimer : une maladie redoutée

*Malgré la peur de la maladie, moins d'un Français sur dix connaît les facteurs préventifs pour retarder l'apparition des premiers symptômes<sup>6</sup>.*

*Pourtant, la recherche a démontré que la prévention permet de repousser l'expression de la maladie et ainsi de réduire le nombre de cas. Il faut agir sur les facteurs de risque modifiables que sont par exemple le diabète, l'hypertension artérielle, l'obésité ou la dépression.*



## Troubles de la mémoire : quand faut-il consulter ?

Il nous arrive à tous d'oublier une information ou l'endroit où nous avons posé les clés de voiture ou nos lunettes. Dédrématisez ces situations. Il convient de consulter uniquement lorsque la gêne occasionnée devient importante ou que d'autres symptômes liés aux fonctions cognitives surviennent.



Votre médecin traitant pourra vous orienter vers une **consultation mémoire** en milieu hospitalier. Cette évaluation complète permet d'établir un **diagnostic et de proposer un accompagnement spécialisé**, adapté à la pathologie détectée.



### EN PRATIQUE

Pour faire le point sur votre santé, vous pouvez réaliser un bilan complet dans l'un des centres Bien vieillir Agirc-Arrco. Une équipe pluridisciplinaire évalue vos atouts et facteurs de risque sur le plan médical, psychologique et social.

Pour demander votre bilan gratuit et personnalisé, rendez-vous sur [www.centreprevention.com](http://www.centreprevention.com)

<sup>6</sup> Sondage IFOP/ Fondation Médéric Alzheimer réalisé en juillet 2021 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



## Conduire en sécurité

La conduite automobile implique des fonctions cognitives, mais aussi des compétences physiques (entrer et sortir du véhicule, tourner le volant) et sensorielles (vision, audition). Le conducteur doit gérer à la fois les commandes du véhicule, suivre ce qui se passe sur la route, s'orienter, maintenir une trajectoire, respecter le Code de la route. IRP AUTO vous propose des stages pour vous aider à maintenir une conduite en sécurité, à tout âge.

### BON À SAVOIR

**Si vous n'avez plus la capacité de conduire, vous pouvez avoir recours à des plateformes de transport à la demande ou des solutions de co-voiturage. Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître les dispositifs existants près de chez vous.**



## Sortir plus : des déplacements à la carte

Vous avez plus de 75 ans et vous éprouvez des difficultés à vous déplacer en toute autonomie ? Avec le service « Sortir Plus », un accompagnateur agréé, véhiculé ou à pied, vient vous chercher pour faire des courses, une promenade,

vous rendre chez des amis ou autre. Le règlement de la prestation intervient sous la forme de CESU<sup>8</sup> préfinancés<sup>9</sup>.

**Ce service est proposé par IRP AUTO et l'Agirc-Arrco. Pour en bénéficier, contactez un conseiller au**

**0 971 090 971**

Service gratuit  
+ prix appel



## PARTICIPEZ AU STAGE « LES SÉNIORS ET LA ROUTE »

IRP AUTO vous propose une journée de sensibilisation<sup>7</sup>, animée par un enseignant professionnel de la conduite. Lors de cette session théorique et pratique, seront notamment abordés :

- Les rappels du Code de la route et la nouvelle signalisation ;
- Les bons gestes et comportements à adopter au volant.

Retraité depuis quelques mois ou de nombreuses années, cet atelier convivial s'adresse à tous.

**Pour connaître les prochaines dates près de chez vous, rendez-vous sur le site Internet [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), rubrique Retraités, Participer à un atelier.**

<sup>7</sup> Cette journée ne fait pas l'objet d'un examen et n'a aucune incidence sur votre permis.

<sup>8</sup> Chèque emploi service universel.

<sup>9</sup> Une participation financière est demandée (15 € pour le 1<sup>er</sup> chéquier, 20 € pour le 2<sup>e</sup> et 30 € pour le 3<sup>e</sup>) pour chaque chéquier d'une valeur de 150 €.

# Des solutions pour soulager les proches aidants

Prendre régulièrement soin d'un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap peut vous isoler et entraîner de la fatigue physique et mentale. Pour souffler, IRP AUTO vous propose des solutions.



**Gwenaëlle THUAL,**  
présidente de l'Association  
Française des Aidants

Accompagner un proche malade ou en situation de handicap peut avoir des retentissements familiaux, sociaux ou financiers à long terme. Dans les actions que nous portons, nous essayons de faire progresser la considération et l'accompagnement de ces temps de vie.

Les **Cafés des Aidants**, ce sont des lieux, des temps de partage et d'information. Ces rencontres mensuelles peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance. Elles sont coanimées par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. À chaque rencontre, une thématique est proposée pour amorcer des échanges autour de son vécu d'aidant.

L'objectif est de vous offrir un lieu dédié, pour rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial (un café associatif, un bar, un restaurant, etc.) et de pouvoir également vous orienter vers des ressources mobilisables à proximité de chez vous.

Retrouvez la liste de ces Cafés sur [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)

## Écoute, soutien et orientation

Besoin d'un accompagnement administratif ou de connaître les aides disponibles ? Soutenir un proche s'apparente parfois au parcours du combattant. Pour faciliter vos démarches, IRP AUTO vous propose un service téléphonique de conseil. À votre écoute, nos conseillers vous orientent vers les dispositifs d'aides adaptés à votre situation, proches de chez vous. **Ce service est totalement gratuit et confidentiel.**

Pour un accompagnement personnalisé, contactez nos conseillers action sociale au

**0 820 225 225** Service 0,09 € / min  
\* prix appel





## Des aides pour vous préserver

Être aidant ne veut pas dire renoncer au repos, aux sorties entre amis ou même aux vacances. Pour vous soutenir, IRP AUTO vous propose des aides diversifiées.

### • Un relais pour « une respiration physique et mentale »

Avec le service **Bulle d'Air**, un professionnel de l'aide à la personne prend le relais auprès de votre proche, pour quelques heures ou plusieurs jours. Sur mesure, ce service s'adapte à ses besoins et à sa pathologie.

Pour découvrir ce service, rendez-vous sur [www.repit-bulledair.fr](http://www.repit-bulledair.fr)

### • Une présence pour des nuits plus sereines

Pour rassurer votre proche et éviter les mauvaises chutes, IRP AUTO vous propose de faire appel à **Ernesti**. Cette plateforme vous met en relation avec des étudiants en médecine ou paramédecine pour un accompagnement nocturne et sécurisé, à domicile.

Pour trouver un étudiant proche de chez vous, contactez le 09 70 70 48 44.

## EN PRATIQUE



Des conférences en ligne vous seront prochainement proposées sur les thématiques suivantes : être aidant, le bien-être, la préservation du capital santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), rubrique **Retraités, Participer à un atelier**.

### Anne-Marie, fille d'un retraité accompagnée par Bulle d'Air<sup>10</sup>.

« Il faut franchir le pas et arriver à faire confiance. C'est comme si quelqu'un de la famille était là pour me remplacer. Je sais qu'il y a quelqu'un de compétent pour prendre soin de mon père.

**Bulle d'Air** c'est une respiration physique et mentale ! C'est ce qui me permet de vivre pour moi et pour mon père. »

### • Une aide financière au répit

IRP AUTO vous propose une aide financière destinée à l'aidant, à la personne accompagnée ou aux deux. Elle vous permet de bénéficier d'un accueil de jour, de l'intervention d'une aide-ménagère, d'un séjour de répit ou d'activités sportives ou culturelles adaptées.

IRP AUTO prend en charge une partie du financement de ces prestations et peut mobiliser d'autres aides en fonction de votre situation<sup>11</sup>.

Retrouvez toutes les informations sur [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), rubrique **Retraités, Bénéficiaire d'une aide**.

<sup>10</sup> Témoignage extrait du film « Une bulle d'air dans le quotidien », réalisé par David LE GLANIC.

<sup>11</sup> Sous conditions.

# Bien chez vous, le plus longtemps possible

Avec l'âge, et au-delà de la mémoire<sup>12</sup>, des troubles physiques peuvent venir perturber votre autonomie et votre confort. IRP AUTO vous propose des solutions adaptées.



## Aide ponctuelle

Face à une difficulté passagère (absence d'un proche, maladie temporaire, retour d'hospitalisation, etc.), vous pouvez avoir besoin d'un soutien pour vos tâches quotidiennes. **L'aide à domicile momentanée** vous permet de bénéficier d'un soutien pour le ménage, l'entretien du linge, les courses, la préparation des repas, etc<sup>13</sup>.

## Rendre votre logement plus sûr

Le diagnostic **Bien chez moi** est un dispositif complet pour vous aider à vous sentir bien chez vous, le plus longtemps possible. Il vous permet d'adapter simplement votre logement, mais aussi vos habitudes, pour éviter les risques d'accidents domestiques. Un ergothérapeute se rend à votre domicile, il étudie avec vous tous les aspects de votre habitation, mais aussi votre mode de vie, vos goûts et vos éventuelles obligations (médicales, budgétaires, etc.). Vous bénéficiez ainsi d'une analyse complète et personnalisée<sup>15</sup>.

Ces services sont proposés par IRP AUTO, en partenariat avec l'Agirc-Arrco, aux personnes de 75 ans et plus.

Pour en bénéficier, contactez un conseiller au

0 971 090 971

Service gratuit  
+ prix appel

# 83 ans

c'est l'âge moyen de perte  
d'autonomie<sup>14</sup>.



## EN PRATIQUE

IRP AUTO vous proposera prochainement une conférence en ligne sur la thématique « **Repenser son cadre ou son lieu de vie** ». Cette Webconférence gratuite sera l'occasion de repérer les limites de votre cadre de vie et de réfléchir à son évolution de façon sereine.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet [www.irk-auto.com](http://www.irk-auto.com), rubrique *Retraités, Participer à un atelier*.

<sup>12</sup> Voir le dossier « Mémoire et troubles cognitifs » en pages 5 à 7 de ce magazine.

<sup>13</sup> Dans la limite de dix heures réparties sur six semaines maximum.

<sup>14</sup> Source : ministère des Solidarités et de la Santé – décembre 2021.

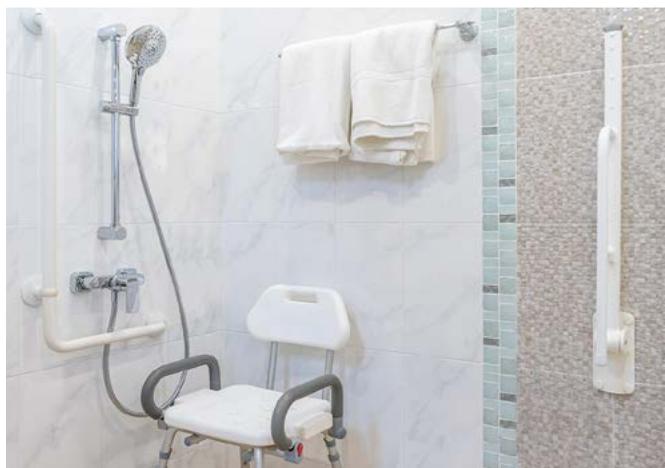
<sup>15</sup> Le coût du diagnostic s'élève à 15 €.



## Canne blanche électronique : une aide à la mobilité

Vous ou votre conjoint souffrez d'une déficience visuelle ? Pour vous déplacer avec plus de confiance et de fluidité, IRP AUTO vous offre une canne blanche électronique. Véritable innovation technologique, ce dispositif est un puissant détecteur d'obstacles. La canne blanche électronique est remise gratuitement après une formation de huit jours avec un instructeur spécialisé.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), rubrique Retraités, Bénéficiaire d'une aide.**



## Des équipements pour vous simplifier la vie

Avec l'avancée en âge, certains loisirs ou activités du quotidien deviennent parfois complexes à poursuivre. Parce que des solutions simples existent, IRP AUTO peut contribuer à l'achat d'équipements adaptés : « téléagrandisseur<sup>16</sup> », stylo de lecture<sup>17</sup>, appareils ménagers parlant, téléphone à grosses touches, rampe d'accès, siège de bain, monte-escalier, etc.

**Pour en savoir plus, contactez notre service d'Action sociale au **0 820 225 225** Service 0,09 € / min + prix appel (choix 4)**

## IRP AUTO soutient des projets innovants !

Engagé et solidaire, IRP AUTO soutient deux projets de la Fondation OVE<sup>18</sup> en lien avec le handicap :

- Le « **Beauty truck** », un institut de beauté mobile dans lequel des soins variés sont proposés par des jeunes en situation de handicap, à un public fragilisé.
- Le « **Flower truck** », une vente itinérante de fleurs, plantes et arbres fruitiers, proposée par des travailleurs handicapés à destination des personnes les plus isolées, en milieu rural.

**Plus de renseignements sur le site Internet [www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)**

<sup>16</sup> Loupe d'aide à la lecture avec ou sans écran.

<sup>17</sup> Lit automatiquement un texte à voix haute lors du passage sur le livre, le journal ou le magazine.

<sup>18</sup> La Fondation OVE accompagne la personne en situation de handicap et son libre choix de vie en lien avec son environnement.

# GRAND JEU!

**5** séjours  
vacances  
à gagner

Rempportez  
un séjour  
d'une semaine  
pour 4 à 6  
personnes  
partout  
en France<sup>1</sup>.



Pour tenter votre chance : flashez ce QR code ou rendez-vous sur [www.irp-auto.com/jeu](http://www.irp-auto.com/jeu)

## Vos vacances à tarifs préférentiels avec IRP AUTO

Plus de 800 destinations à découvrir à deux, en famille ou entre amis !  
Jusqu'à 60 % de remise sur votre séjour.

Réservez votre séjour en quelques clics !



Connectez-vous à  
votre Compte personnel depuis  
[www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com) et cliquez sur  
« MES AIDES ET AVANTAGES »



Consultez les offres  
de nos partenaires sur  
la carte interactive



Réservez votre séjour sur le site  
du prestataire de votre choix en  
utilisant le code promotionnel  
IRP AUTO (ex. : IRP46)

<sup>1</sup> Dates de séjours flexibles. Plus d'informations et règlement sur [www.irp-auto.com/jeu](http://www.irp-auto.com/jeu).

Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale  
Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7, rue du Regard, 75006 Paris - SIREN 775 670 532

Cette publication vous est adressée par le groupe IRP AUTO pour vous communiquer des informations sur votre retraite complémentaire et ses services associés. Vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles en vous rendant sur notre site Internet [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com), à la rubrique « Nos engagements ».